

Organisme Certificateur titulaire d'une licence d'exploitation exclusive de la marque AQPV

Marque AQPV

Certificat N°AQPV-2024-033

En application du Référentiel de certification identifié ci-dessous CERTISOLIS TC atteste que l'entreprise est conforme aux exigences de ce référentiel. En conséquence, le droit d'usage de la marque AQPV est délivré à :

Titulaire

IRISOLARIS

Société par actions simplifiée

1200 Avenue Olivier Perroy – Bât F.

13790 ROUSSET

Responsable légal : Charles NUCCI (Président)



Domaine d'application

Conception, installation et exploitation-maintenance de systèmes photovoltaïques

Services certifiés :

Ce document atteste que les catégories et activités suivantes sont réalisées et maîtrisées par le titulaire conformément au référentiel de certification :

CATEGORIES :

1ère catégorie : Installations PV de 0 jusqu'à 100 kWc inclus

2ème catégorie : Installations PV supérieures à 100 kW jusqu'à 500 kWc inclus

3ème catégorie : Installations PV supérieures à 500 kWc

ACTIVITES :

- ✓ Conception (Bureau d'études)
- ✓ Réalisation (Installateurs)
- ✓ Maintenance (Supervision-Reporting et Exploitation-Maintenance)

INSTALLATIONS PV DANS LE CHAMP AQPV : Centrales en toiture intégrées – Ombrières - Centrales au sol hors trackers

COMPAGNIES D'ASSURANCE : QBE Europe SA/NV (RC et RCD)

ETABLISSEMENTS SECONDAIRES : 5

COURNON – MONTAUBAN – POITIERS – RULLY - VALENCE

Validité :

Certificat n° **AQPV-2024-033_Rev0_A**

Admission à la marque_Ajout de la Catégorie 1

Date de prise d'effet : **19/03/2024**

Date de fin de validité : **19/03/2025**

Ce document comporte 2 pages.

Il ne peut être reproduit que dans son intégralité.

Sauf retrait, suspension ou modification, ce document est reconduit à **date d'échéance**. La liste des titulaires de la marque AQPV en cours de validité est disponible sur le site www.certisolis.com

Ce document ne couvre pas la conformité de l'installation des modules photovoltaïques.

Il n'engage en aucun cas CERTISOLIS TC quant à la conformité réglementaire de l'ouvrage pour lequel les services certifiés dans ce document seront utilisés.

Le droit d'usage de la marque AQPV est accordé pour une durée de **1 an** sous réserve des contrôles effectués par CERTISOLIS TC qui peut prendre toute sanction conformément au Référentiel de la marque AQPV.

Référentiel de certification :

Exigences Générales de la marque AQPV – CERTISOLIS EG-02 Rev0 du 12/12/2017

Exigences particulières de la marque AQPV – CERTISOLIS EP-02 Rev0 du 12/12/2017

Caractéristiques certifiées :

La marque AQPV couvre l'offre globale de prestation de services du contractant général à savoir l'entreprise qui est l'unique titulaire du marché de conception et de réalisation de l'ouvrage photovoltaïque et, à ce titre, en prend l'entière responsabilité vis-à-vis du maître d'ouvrage.

La marque AQPV a pour objectif d'attester que la situation administrative et juridique de l'entreprise a été vérifiée et est valide et que l'entreprise :

- assure une veille réglementaire et une mise jour d'une base de données et accessible aux utilisateurs internes (références réglementaires, normatives et techniques) en lien avec son activité,
- a les compétences nécessaires pour la réalisation d'une installation photovoltaïque,
- dispose d'une couverture assurance valide,
- possède les moyens humains qui lui permettent de réaliser les activités certifiées dans des conditions satisfaisantes,
- dispose en propre ou à travers ses sous-traitants, des moyens matériels suffisants pour réaliser l'ensemble des travaux couverts par la marque AQPV,
- a mis en place les dispositions nécessaires pour garantir le respect des règles techniques, d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives lors de la réalisation de ses ouvrages,
- a démontré son expérience dans le domaine de la conception, de la réalisation et de la maintenance des systèmes photovoltaïques.

Signature



ACCREDITATION
N°5-0543
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Correspondant CERTISOLIS : Gisèle BOVO

✉ gisele.bovo@certisolis.com

☎ +33 (0)4 79 68 56 07

Mise à jour Rev0_A du 09/07/2024



Le Président
Franck BARRUEL

